



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 13  
En exercice : 17  
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI DIX SEPT AVRIL**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 avril 2025.**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, REAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :** FOUCHER Nicolas

**Absents ayant donné pouvoir :** AUTIN Martine à BLAIS Céline, GAURIVEAUD Jean-Jacques à GAGNADRE Josselyne, AUDEBERT Délizia à ETIENNE Jean

**Secrétaire de séance :** MOTARD Daniel

**DE 023-2025/04-003 ACQUISITION DE TERRAIN AVENUE DE LA PICAUDERIE  
SECTION A n°637**

Le maire indique au conseil municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°637 d'une contenance de 520 m<sup>2</sup> serait vendeur pour une somme de 8.000€. Il propose au conseil municipal de faire droit à cette demande et que la commune prenne en charge les frais d'acquisition.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION***

- ***DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°637 d'une contenance de 520m<sup>2</sup> au prix de 8.000€***
- ***DIT que la commune supportera les frais d'acquisition***
- ***CHARGE le maire ou son représentant de procéder à l'acquisition de la parcelle et l'autorise à signer tous documents nécessaires à intervenir pour mener à bien cette procédure.***



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2025.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 5 mai 2025
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

1/1

**Hôtel de Ville**